

Bossège

18 rue Pierre Castéra – 33112 SAINT-LAURENT MEDOC – Tél. 05 56 59 96 96 – bossège@adgessa.fr



L'établissement aujourd'hui :

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'EHPAD Bossège.

S'inspirant des valeurs portées par l'ADGESSA (Association Pour le Développement et la Gestion des Equipements Sociaux, médico-sociaux et SANitaires) dont elle dépend, notre objectif quotidien sera de mettre tout en œuvre pour vous rendre la vie agréable dans le respect des principes édictés par la Charte des Droits et Libertés de la Personne Agée Accueillie.

Cette mission suppose un engagement personnel dans l'aide aux personnes âgées, gage d'une écoute et d'une attention soutenue aux souhaits exprimés par les Résidents.

Nous restons persuadés que c'est ensemble, dans le respect de votre libre arbitre et la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et de soins consentis que nous réussirons à rendre votre séjour agréable et sûr.



SITUATION

L'EHPAD Bossège dans un parc boisé est situé au cœur du Médoc, à 1 Km du centre ville de Saint-Laurent Médoc, à 45 Km de Bordeaux, 9 Km de Pauillac et 19 Km de Lesparre.

Le secrétariat se tient à votre disposition de 9H à 18H du lundi au vendredi



Admission

La décision d'admission est prise conjointement par la Direction et le Médecin Coordonnateur, après examen du dossier de pré-admission. Elle relève de la corrélation entre les moyens de l'établissement et l'état de santé de la personne, afin d'assurer une prise en charge individualisée de qualité.

Le dossier d'admission comprend :

- un dossier administratif
- un dossier médical
- le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement seront remis à l'entrée.



Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement du résident est assuré par une équipe pluridisciplinaire, service généraux et technique, administratifs, médicaux et paramédicaux. Le personnel se relaie pour assurer une présence sécurisante continue de jour comme de nuit.

L'établissement a pour mission de mettre en œuvre le projet individualisé inscrit dans une démarche préventive, active. Les actions individualisées et/ou collectives, engagées au quotidien, impliquent l'ensemble des intervenants auprès de chaque résident.

LA SANTÉ :

L'équipe médicale de l'EHPAD est composée : d'un médecin coordonnateur (garant du projet de soins) - une infirmière référente - d'infirmiers - des aides-soignantes. Les résidents ont le choix de leur médecin. Les soins infirmiers sont assurés par le personnel de l'établissement. L'équipe travaille en relation avec les familles, le médecin traitant, les services d'urgence et les hôpitaux du secteur.

L'ANIMATION :

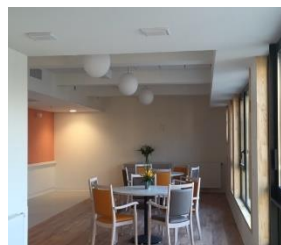
Les animations sont en adéquation avec le projet individualisé. Elles tendent à maintenir une activité physique et psychique ainsi que le maintien d'un lien social. Chaque résident participe, selon ses capacités, à des ateliers (stimulation de la mémoire, des sens, mobilité corporelle, relaxation...) destinés à lutter contre les atteintes de l'âge et à maintenir ou recréer un lien social et une convivialité, source de bien-être, et d'échanges.

LA VIE SOCIALE :

L'ouverture de l'établissement à divers associations bénévoles, permet le maintien du lien social, l'organisation de sorties et la vie de l'établissement permettent aux familles de maintenir ce lien.

LA RESTAURATION :

Les menus sont préparés par le cuisinier, les commissions menus permettent avec une diététicienne de valider les menus, pour répondre aux besoins nutritifs des personnes âgées. Les menus sont affichés dans la salle de restaurant.



Tous les repas sont servis en salle à manger, ainsi que dans les chambres, par le personnel.

Les horaires des repas :

- Petit déjeuner de 7h30 à 9h30
- Déjeuner à 12h
- Goûter à 16h00
- Dîner à 19h.

Les repas sont préparés sur place avec le souci de la qualité et de la présentation. Les familles et les amis sont les bienvenus pour déjeuner avec leurs proches. Le prix des repas est fixé par l'établissement.

L'ESPACE PRIVE :

L'EHPAD Bossège permet l'hébergement de 39 personnes, en chambre individuelle, meublée et dotée de tout le confort (WC et salle de bain aux normes de la mobilité réduite). Tous les dispositifs de sécurité (détection incendie, appel dans les chambres et les sanitaires, lits médicalisés si nécessaire...), chaque chambre est équipée d'une prise de télévision et d'une prise de téléphone et d'une prise internet et l'accès à la Wifi.

LE MENAGE :

Tous les locaux collectifs et les chambres sont entretenus par les agents hôteliers.

LA SURVEILLANCE DE NUIT :

Elle est assurée par deux agents de nuit : une Aide-Soignante et un ASL.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS) :

Elu pour 3 ans, il est composé de représentants des résidents désignés par leurs pairs, des représentants légaux, des représentants du personnel, de délégués du Conseil d'Administration. Il vise à favoriser la participation des personnes accueillies et de leur entourage à la vie de l'établissement. Il est une instance consultative qui donne des avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.